



Paris, le 25 septembre 2020

Personnels d'antenne en CDDU : Sortir du mépris

Elles et ils font l'antenne.

Radio France doit à leur talent les belles audiences, et à leur investissement les éloges pour l'implication des chaînes pendant la crise sanitaire.

Mais elles et ils ont un statut précaire : producteur, animateur, collaborateur spécialisé.

Par ce statut, elles et ils ne bénéficient d'aucune compensation pour les jours fériés, les dimanches, les heures de nuit, les heures supplémentaires.

Aucune ancienneté ne leur est reconnue par une prime. Elles et ils peuvent rester 10, 15 ou même 20 ans sans aucune augmentation.

Leur temps de travail est sous-déclaré.

Elles et ils doivent se contenter du minimum de congés payés.

Nous le disons et le répétons, sans être entendus depuis des années, probablement parce que les précaires ne partent pas en grève.

Nous l'avons dit et nous le répétons, nous conditionnons la signature de la RCC à un accord qui modifie sensiblement les modalités de recours au CDDU.

Nous demandons :

- La prime d'ancienneté à hauteur de celle du statut PTA
- Une mesure d'augmentation de rattrapage pour garantir un taux horaire salarial supérieur de 7,5% par rapport à 2010.
- Le doublement du salaire ou la récupération de 2 jours pour chaque jour férié travaillé
- Une semaine de congé payé supplémentaire
- La reconnaissance du temps de travail au réel

C'est sur la base d'avancées concrètes pour les précaires de Radio France que nous engagerons notre signature le 1^{er} octobre.